

LÉGATION DE SUISSE EN GRANDE-BRETAGNE.

LONDRES

REFERENCE

DIVISION ECONOMIQUE.

E. a. 2. 1940.

ad C. 22. 41. 11. 10. 1. -X0

18, MONTAGU PLACE,

BRYANSTON SQUARE, W. 1.

le 16 juillet 1940.

POLITISCHES DEPARTEMENT

-2. AUG. 1940 021066

C. 22-41. 10. J. note

K 7 a

Monsieur le Ministre,

Bateaux destinés au ravitaillement de la
Suisse retenus par le Contrôle britannique.

Pour faire suite à ma lettre du 28 juin, j'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 3 juillet concernant la bonne arrivée en Suisse de la cargaison du s.s. "STAVROS", ainsi que les démarches à faire pour obtenir l'autorisation de passage pour d'autres bateaux à destination de ports italiens et la question de nos rapports commerciaux avec les pays d'outre-mer. Dans l'intervalle, je vous ai tenu au courant dans mes télégrammes 148, 161, 165 et 176 de mes diverses démarches. J'ai reçu sur ce même sujet vos câbles 83, 88, 98 et 100 ainsi qu'un télégramme en clair de la Division du Commerce concernant les entretiens de Monsieur le Président de la Confédération avec le Ministre de Grande-Bretagne au sujet des accords du blocus. Il eût peut-être été préférable

Au Département Politique Fédéral
Division des Affaires Etrangères

B e r n e

Dodis



Rec. - 10.8.40.

- 2 -

rable pour le secret du chiffre que ce dernier télégramme eût été chiffré lui aussi.

Lorsque j'ai vu Mr. Butler, le 10 juillet, son accueil avait été plutôt favorable. Il m'avait donné à entendre que les résistances venaient surtout du Ministère du Blocus et qu'il serait utile de faire porter sur ce Ministère mon principal effort d'intervention. J'avais cru comprendre que si le Blocus se montrait intraitable, les Affaires Etrangères seraient disposées à prêter leurs bons offices. Cependant, lorsque j'ai vu Mr. Dalton, le 12 juillet, lui aussi m'avait reçu favorablement. Je vous envoie ci-joint la copie du mémorandum remis à cette occasion avec une liste des bateaux retenus et les détails sur les cargaisons. Notre entretien ne pouvait évidemment porter que sur les questions générales et il avait été convenu avec le Ministre qu'un de mes collaborateurs discuterait avec l'un des siens les questions de détails. Sans m'attendre à un succès rapide, j'étais cependant un peu plus optimiste et ai été par conséquent d'autant plus sensible au résultat tout à fait négatif de l'entretien avec Lord Drogheda sur lequel mon télégramme 183 vous a renseigné.

N'ayant plus reçu depuis le télégramme de la Division du Commerce du 8 juillet de renseignements sur les négociations économiques en cours à Berne, je ne sais à quoi

- 3 -

attribuer la différence entre l'attitude bienveillante de mes interlocuteurs d'il y a quelques jours et le caractère négatif de la communication de M. le Ministre Kelly. Je pense qu'au moment où j'ai vu Mr. Dalton, les instructions pour le Ministre de Grande-Bretagne à Berne n'étaient pas encore au point. Quoiqu'il en soit, d'après le rapport verbal de mon collaborateur, Lord Drogheda, tout en gardant un ton très amical et sans dissimuler qu'il lui était pénible de devoir faire part de la décision intervenue, a donné à entendre que le Gouvernement Britannique tire les conséquences du fait que les exportations de Suisse à destination de l'Allemagne vont être augmentées et comprendront probablement des marchandises que la Grande-Bretagne ne désire pas voir passer en Allemagne. Cela étant, le Gouvernement Britannique ne peut aider à la Suisse à se procurer de telles marchandises. Il a mentionné aussi dans la conversation que, depuis un certain temps, la Grande-Bretagne n'a plus reçu de Suisse les produits manufacturés auxquels elle s'intéresse. Si la Suisse trouve moyen d'assurer l'exportation de ces marchandises, la Grande-Bretagne verra ce qu'elle pourra faire de plus pour notre ravitaillement. A l'argument que ces marchandises sont pour beaucoup de la contrebande de guerre et qu'il est difficile d'admettre que leur transit par des pays tiers ne soit pas entravé, même par des moyens indirects, Lord Dro-

erreur!

*mais, l'Etat
ne fait pas
obstacle à
l'exportation
vers des pays
membres d'autres
zones/juridictions
la violation de
l'interdiction de
réexportation 2^e / 4^e
est soulevée!*

*K. A. Crockett
Budget Justice, England*

- 4 -

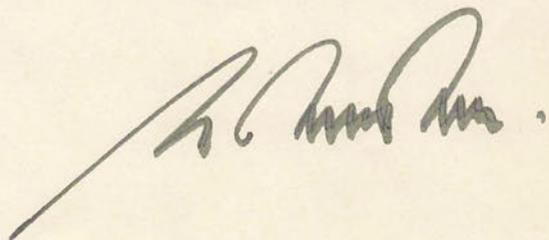
gheda n'a rien répondu.

Je ne puis naturellement me rendre compte comment, ni dans quel état d'esprit Mr. Kelly aura exécuté les instructions qu'il a reçues. Quant à Lord Drogheda et par conséquent le Ministère de la Guerre Economique, je dois conclure qu'en ce qui concerne en tous cas les céréales, cela ne sera guère avant que nos stocks soient assez sérieusement diminués que nous pourrions demander de faire passer nos bateaux par le Contrôle Britannique.

Cette situation va certainement causer des pertes considérables aux importateurs de céréales en Suisse tels que MM. André & Cie., Bunge & Cie., etc., etc., ainsi qu'à l'Office Fédéral de Guerre pour les Transports et il me paraît probable qu'il faudra envisager la liquidation sur d'autres marchés des céréales actuellement achetées. C'est un problème que je ne puis que signaler, mais il me paraît qu'une décision rapide est indispensable pour arrêter les pertes déjà encourues actuellement.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

2 annexes.



Handwritten note:
Handell hat
Kopie erhalten
H. Kober 3.8.40

Copies de cette lettre sont envoyées à la Division du Commerce ainsi qu'à l'Office de Guerre pour les Transports.